

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

Séance du Mardi 1er Avril 1958

L'an mil neuf centcinquante huit, le premier Avril, à 17 heures le Conseil Municipal de Royan s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Seugnet, premier adjoint au Maire, d'après convocations faites le 27 Mars 1958.

Aménagement d'un terrain de camping

Etaient présents : MM. Seugnet, Castelnaud, Couzinet, Gausse, Barrot, Counil, Pouget, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdoille, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan, Dufour, Papeau

Représentés : MM. Brusset par M. Castelnaud  
Grussenmeyer par Melle Fouché  
Guichaoua par M. Papeau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Camblong ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre : MM. Papeau Guichaoua)

M. le Président déclare alors la séance ouverte

délibère

La Commission des travaux s'est préoccupée de rechercher des emplacements en vue de la création d'un terrain de camping correspondant aux normes fixées par les arrêtés en vigueur.

Elle a porté son choix sur des terrains situés à l'Est de la propriété Frappier, avec un accès facile par la Route de Bordeaux. Deux solutions étaient possibles.

- un terrain nu qui avait l'inconvénient majeur d'être humide.
- un terrain boisé de 6000 m<sup>2</sup> environ au sol sain permettant de recevoir environ 250 campeurs à raison d'une moyenne de 3 par tente.

Une étude a été faite en vue de l'aménagement de ce second terrain selon les indications fournies par le Touring Club de France.

Les travaux nécessaires seraient les suivants :

- clôture générale du camp en grillage fil de fer ronce fixé sur poteaux bois de 1,20 de hauteur environ et construction d'un portail d'entrée
- quelques travaux de terrassement pour un chemin d'accès au camp avec possibilité de 2 ou 3 antennes de pénétration à l'intérieur ( le sol très stable permet aux voitures de circuler sans empierrement préalable )
- construction d'un pavillon de réception dans lequel se tiendrait un gardien chargé de la police, du contrôle des cartes et de l'entretien des installations. Ce gardien devrait être la journée en permanence au camp.

58032

- construction d'un bloc sanitaire comprenant 3 W.C. hommes, 3 WC femmes, 2 douches, 5 robinets eau pour hommes, 5 pour femmes. Différents postes d'eau seraient également installés à l'intérieur du camp et des extensions sont possible pour la toilette à l'extérieur des locaux ( par exemple canalisations au dessus d'une sorte d'auge comme dans les groupes scolaires )

- éclairage du camp avec prise de courant sur poteaux ( pour rasoirs électriques, postes radio, baladeuses, etc...) les utilisateurs pourraient payer une redevance supplémentaire.

Certains de ces travaux pourraient être faits par le personnel Municipal de façon à comprimer au maximum la dépense. L'aménagement ne nécessiterait que l'abattage d'une trentaine de petits arbres ( chênes) dont le bois pourrait être utilisé pour établir des passages pour le franchissement de fossés existants.

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à 2.800.000 frs environ.

D'après les renseignements recueillis les prix pratiqués pourraient être de l'ordre de 70 frs par campeur et par jour, 50 frs par voiture de tourisme ou caravane, ce qui permettrait avec 200 campeurs, 40 voitures et 20 caravanes d'obtenir un rendement de 1.000.000 environ pour le mois de Juillet et Aout seulement. La rentabilité de l'affaire serait donc certaine. Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif, une étude devra être effectuée par la Commission des Finances.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal son accord sur le principe de l'aménagement de façon à pouvoir ouvrir le camp dans les meilleurs délais et il est proposé la délibérationsuivante :

#### Le Conseil Municipal

Vu le rapport de la Commission des Travaux  
Considérant qu'il importe de doter la Ville de Royan d'un terrain de camping bien aménagé conformément aux règles d'hygiène

#### décide

- d'affecter le terrain, propriété de la ville, tel qu'il est délimité sur le plan ci-joint pour l'aménagement d'un terrain de camping
- d'approuver les propositions de la Commission des travaux concernant l'aménagement savoir :
  - clôture du terrain en fil de fer sur poteaux bois de 1 m20 de hauteur
  - construction d'un pavillon de réception
  - construction d'un bloc sanitaire comprenant 2 douches, 2 W.C. hommes, 3 W.C. femmes, robinets pour la toilette
  - alimentation en eau en différents points du camp
  - alimentation en électricité.

- que le montant de la dépense limitée à 3 millions sera imputé sur le chapitre XIX art. 9 aménagement entretien, surveillance du terrain de camping qui sera porté à 3.100.000 frs
- sollicite de M. le Sous préfet , par autorisation spéciale le transfert d'une somme de 3 millions du chapitre XXXI, Dépenses imprévues au chapitre XIX, art. 9 au budget 1958

demande

- à la commission des Finances de bien vouloir étudier le montant des redevances devant être appliquées ainsi que le mode de gardiennage et la rémunération du gardien.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/-MER, le 23 MAI 1958

Le Sous-Prefet,